



Espace jeunes Stephan Auzie

MODALITES D'ACCUEIL SELON LE PROTOCOLE SANITAIRE ÉTÉ 2020



Espace jeunes UFCV « Stephan Auzie »

Cité de la jeunesse - Château de la Bardeline - Avenue Jean MAFFRE
13390 Auriol
Tel : 04 42 08 80 70 – 07 75 11 55 23
al.auriol@ufcv.fr



SOMMAIRE

PREAMBULE	P3
LES RESERVATIONS ET INSCRIPTIONS	P3
L'ACCUEIL DES ENFANTS	P4
LES REPAS ET GOÛTER	P5
L'ORGANISATION DES ACTIVITES	P6
L'HYGIENE ET LE SUIVI SANITAIRE	P7
L'AMENAGEMENT DES ESPACES ET SENS DE CIRCULATION	P8
LE PORT DU MASQUE	P9
SUSPICION OU CAS AVERÉ DE COVID 19	P10

Chers parents,

Le ministère chargé de la jeunesse nous autorise à accueillir vos enfants à l'accueil de loisirs sous certaines conditions sanitaires à compter du 06 Juillet 2020.

Aussi nous garantissons les 5 grands principes suivants :

1. Le maintien de la distanciation physique entre chaque groupe
2. L'application des gestes barrières
3. La limitation du brassage des enfants
4. L'assurance du nettoyage, de la désinfection des locaux et du matériel
5. La formation des équipes, l'information et la communication auprès des familles.

Ce guide vous informe de toutes les dispositions mises en place sur l'accueil de loisirs, en respectant le protocole sanitaire édité par le ministère en charge de la jeunesse et le protocole établi par l'UFCV.

Je vous invite à le lire attentivement.

Je reste à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Prenez soin de vous.

Magali Daillan

Coordinatrice Accueils de loisirs

I/ Les réservations et inscriptions

Au regard de la situation actuelle, afin de minimiser les contacts, nous vous informons que l'accueil sur site est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Vous disposez cependant de plusieurs modes de réservation.

1. Les réservations :

- **Par mail:** Vous devez adresser un mail à l'accueil de loisirs en mentionnant le nom, prénom du jeune, les activités souhaitées.
- **Par téléphone:** Pour les familles ne disposant pas d'outils informatiques, nous accepterons les réservations par téléphone au 07-75-11-55-23.

En cas de reprise de travail, nous vous remercions de joindre le justificatif de votre employeur. Tous les documents administratifs devront être transmis par mail uniquement (pas de dépôt dans la boîte aux lettres) à l'adresse mail suivante :

al.auriol@ufcv.fr

2. Confirmation de réservation :

Une confirmation vous sera adressée par mail, mentionnant les activités où votre (vos) enfant(s) pourra(ont) être accueilli(s) dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Il est primordial de vérifier les activités et de prévenir immédiatement le secrétariat en cas de modification ou d'annulation.

II/ L'accueil des jeunes

1. Arrivée et départ des jeunes :

Lieu d'accueil: Les jeunes seront accueillis devant le hall d'entrée. Ils n'auront pas accès à l'espace jeunes en journée.

Au retour des activités : l'équipe d'animation pourra déposer chaque jeune devant son domicile avec l'accord des parents.

Pour ceux qui ne sont pas raccompagnés, ils devront attendre leur famille avec un animateur sur le parking de la structure afin de limiter le brassage de personnes.

Respecter le sens de circulation et le marquage au sol afin de garantir la distanciation sociale.

Les familles doivent prendre la température de leur enfant avant l'arrivée au centre. En cas de symptômes ou de fièvre supérieur à 38°, le jeune ne doit pas se rendre à l'espace jeunes.

Les familles ne sont pas autorisées à rentrer dans le bâtiment sauf si elles y sont invitées. Le port du masque sera obligatoire.

2. Contenu du sac à dos :

Les jeunes devront être munis d'un sac à dos comprenant : Crème solaire, casquette, gourde d'eau. Selon les activités proposées, un maillot et une serviette de bain devront être prévus.

Pour les activités à la journée, stages et les soirées : Prévoir un panier repas (cf ci-dessous)

Des masques de rechange selon la durée de présence et les activités proposées.

III/ Les repas

Pour les activités à la journée, stages et les soirées, les familles devront fournir un panier repas individuel:

- Le pique nique devra être conditionné dans une boîte hermétique,
- Pour les stages et les soirées, les boîtes contenant les repas seront désinfectées avant d'être disposées au réfrigérateur lorsque cela est possible,
- Lors des sorties à la journée, le panier repas devra être mis dans un sac isotherme avec pain de glace,
- Les couverts, assiettes et verres en plastique, devront être fournis avec une gourde au nom du jeune.

Les tables seront nettoyées et désinfectées avant et après les repas et les déchets seront mis à la poubelle.

IV/ L'organisation des activités

La plupart des activités se déroulent à l'extérieur de la structure.

1. Les lieux de sortie :

Nous favorisons les sorties en extérieur.

Pour les activités se déroulant en intérieur, nous avons pris connaissance du dispositif mis en place de chaque prestataire afin de garantir la sécurité de tous (Nombre de personnes présentes, désinfection du matériel, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, port du masque).

2. Les trajets :

Les trajets seront assurés en minibus pour la grande majorité des sorties.

Ces véhicules seront nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation.

Les jeunes devront garder la même place à l'aller et au retour de chaque sortie.

Le port du masque est obligatoire pour les chauffeurs et pour les mineurs en cas de non respect des 1 mètres de distanciation physique.

Chaque minibus est équipé d'un kit de nettoyage.

2. Les soirées :

Aucun repas ne peut être confectionné sur la structure.

Il est possible pour les jeunes de manger sur place leur panier-repas.

Les soirées se dérouleront autant que possible en extérieur.

Les jeunes seront raccompagnés chez eux en fin de soirée.

2. Les nuitées :

Les jeunes pourront dormir en tipi ou sous tente (à prévoir).

Un petit déjeuner leur sera proposé.

V/ L'hygiène et suivi sanitaire

Une attention particulière sera portée à l'hygiène et au suivi sanitaire de tous.

1. L'hygiène corporelle :

Les jeunes devront se laver les mains plusieurs fois par jour dans les situations suivantes :

- ◇ A leur arrivée sur la structure et à leur départ,
- ◇ Après chaque sortie en extérieur,
- ◇ Avant et après chaque repas,
- ◇ Avant et après un passage aux toilettes,
- ◇ Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des jeunes lorsque le lavage à l'eau et savon ne sera pas possible.

Les sanitaires disposeront de savon et de serviette en papier en quantité suffisante et feront l'objet d'un réapprovisionnement régulier.

2. L'hygiène des salles / minibus et matériel :

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés 2 fois par jour.

Les minibus seront désinfectés avant et après chaque utilisation.

Les produits ménagers et les lingettes désinfectantes utilisés sont aux normes requises.

L'équipe d'animation sera amenée à désinfecter les surfaces fréquemment touchées : tables, chaises, poignées de portes/fenêtres, interrupteurs...

Le matériel mis à disposition des jeunes sera désinfecté en fin de journée

Chaque salle et minibus seront équipés d'un kit de nettoyage.

3. Le suivi sanitaire :

Un relevé de température sera opéré en cas de symptôme grippal observé par l'animateur.

Si la température est supérieur à 38°, le jeune sera immédiatement isolé à l'infirmerie avec un masque et la famille immédiatement contactée afin de le récupérer.

En cas de forte fièvre, le 15 sera contacté.

VI L'aménagement des espaces et sens de circulation

Afin de garantir la distanciation sociale, un aménagement des espaces de l'accueil de loisirs est nécessaire.

Chaque personne pénétrant au sein de la structure devra respecter le sens de circulation et le marquage au sol afin d'éviter les croisements de personnes.

Les jeunes auront accès à l'espace jeunes et à la salle « terrasse » uniquement lorsque les enfants ne seront pas présents sur la structure (sorties des enfants et soirées)

Les salles seront équipées de mobilier (tables, chaises) en fonction de l'effectif du groupe.

Les salles seront ventilées en permanence en gardant les portes et les fenêtres ouvertes lorsque les conditions météorologiques le permettent.

VII/ Le port du masque

1. Les adultes :

L'ensemble de l'équipe d'animation portera un masque lorsque la distanciation de 1 mètre ne pourra pas être respectée.

Si les familles doivent accéder aux locaux, le port du masque sera obligatoire.

2. Les jeunes :

Les jeunes devront porter obligatoirement le masque lors des déplacements (vers la salle d'activité, la salle de restauration, en sortie...) dans les transports lorsque le respect des 1 mètres entre chaque personne n'est pas respecté.

Certains prestataires nous imposent le port du masque.

Il appartient à la famille de fournir le nombre de masques nécessaire (selon le temps passé sur la structure et les activités proposées).

VIII/ SUSPICION OU CAS AVERE DE COVID 19

Nous demandons à chaque famille d'être vigilante sur l'apparition de symptômes du COVID 19 et de prévenir immédiatement la direction de l'accueil de loisirs en cas de suspicion ou de cas avéré.

1. Chez un jeune :

Dans le cas où un jeune présente des symptômes du COVID 19, une procédure sera mise en place afin de protéger l'ensemble du groupe.

En cas de doute, l'équipe d'animation, pourra prendre la température du jeune.

Il sera isolé à l'infirmerie muni d'un masque.

Les parents seront avertis et devront immédiatement venir le récupérer.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection, du minibus, des salles et des matériels utilisés, par la personne sera réalisée selon les prescriptions qui sont prédéfinies par les autorités sanitaires.

Le jeune ne pourra pas être accepté de nouveau sur la structure sans un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil de loisirs.

2. Chez un adulte :

Si une personne de l'équipe d'animation ou une personne participant à l'accueil présente les symptômes du COVID 19, une procédure est également prévue :

La personne sera isolée et devra quitter l'accueil de loisirs.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection, des salles et des matériels utilisés, par la personne sera réalisée selon les prescriptions qui sont prédéfinies par les autorités sanitaires.

L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions au sein de l'accueil de loisirs sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.



Ces modalités d'accueil sont prévues à compter du 06 Juillet 2020. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes sanitaires à appliquer.

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

**Restons unis face au coronavirus,
respectons les gestes barrières ensemble !!!**